

CSAU

Certificat mis en place à partir du 1er avril 1999,
par la commission nationale des chiens de berger et de garde de la S.C.C.

Règlement

Ce certificat a pour but de s'assurer de la sociabilité du chien et du contrôle exercé par son maître.

C'est une épreuve probatoire avant le 1er échelon de nos épreuves d'utilisation et des tests d'aptitude au travail de défense des clubs de races soumises au travail. Il se pratique sur les terrains d'entraînement de nos associations affiliées d'éducation et d'utilisation, ainsi que sur les terrains des manifestations de sélection des clubs de race.

Il est jugé par l'ensemble des juges de travail des disciplines gérées par la commission d'utilisation nationale (stagiaires et qualifiés) ainsi que par les juges d'utilisation des chiens de troupeaux.

Ce certificat est ouvert, dans un premier temps, à tous les chiens inscrits au LOF.

Un diplôme et une carte (semblable à notre carte d'identité) seront remis au propriétaire du chien moyennant le règlement du prix de l'engagement à l'épreuve. Il comprend les exercices suivants :
Stabilité et sociabilité en présence et en l'absence du maître

Absence de réaction panique ou de comportement d'auto-défense lorsque le chien est tenu en laisse par- un étranger en présence et en son absence de son maître

Attitude aux caresses et contact par une personne étrangère en présence de son maître
(Contrôle du tatouage).

Pas de mauvaise réaction de l'animal, autre que la surprise, aux bruits (En présence et en l'absence du maître). Le bruit ne devra jamais être provoqué à moins de 5 mètres. Croisement avec un autre chien tenu en laisse (1 à 2 m entre les deux chiens).

Marche en laisse

Le chien doit effectuer une marche avec son maître sans tirer sur la laisse, toutefois quelques tensions du fait du chien peuvent être tolérées. Passage dans un groupe laisse molle.

Absence du maître

Le maître doit pouvoir laisser son chien en une place. et dans la position de son choix, s'absenter et retrouver son chien au même lieu (Dans un rayon de 1,50 m) après 30 secondes. (Pendant l'absence, le maître ne devra pas être au vu de son chien,).

Rappel

Le chien immobilisé dans la position de son choix, à une vingtaine de mètres, devra revenir au pied de son maître (Dans un délai de 15 secondes) sur rappel simple et ce dans un rayon de 2 m.

Nota :

L'attention du juge sera particulièrement portée sur la stabilité et la sociabilité du chien.

Résultats :

APTE

AJOURNE (Le chien pourra repasser l'épreuve ultérieurement)